



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pré-positionnement des moyens aériens de lutte contre les feux de forêt

Question écrite n° 15874

Texte de la question

Mme Monique Griseti appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le pré-positionnement des moyens aériens de lutte contre les feux de forêt dans les Bouches-du-Rhône. Mme la députée a récemment interrogé M. le ministre sur l'organisation et le déploiement des moyens aériens de lutte contre les incendies de forêt. À l'approche de la saison estivale, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus particulièrement le département des Bouches-du-Rhône demeure fortement exposée au risque d'incendies. Dans ce contexte, les avions bombardiers d'eau constituent un outil particulièrement efficace lors des premières interventions, où chaque minute gagnée peut permettre d'éviter la propagation d'un sinistre. Si la base aérienne de Nîmes présente l'avantage d'une position relativement centrale à l'échelle du sud de la France, la proximité des moyens aériens avec les zones les plus exposées demeure un facteur déterminant pour l'efficacité opérationnelle des secours. Dès lors, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement a prévu le pré-positionnement permanent d'une flotte de bombardiers d'eau sur l'aéroport Marseille-Provence pour la saison des feux à venir. Dans l'affirmative, elle demande quels types d'appareils y seront stationnés et en quelle quantité.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Griseti](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15874

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#), page 5082